

Direction générale des affaires institutionnelles  
et des opérations

PAR COURRIEL

Québec, le 19 septembre 2024



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.306**



Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 30 août dernier, visant à obtenir :

- Le nombre de stagiaires au sein du ministère;
- Le nombre de stagiaires au sein du cabinet ministériel;
- Le salaire horaire ou annuel accordé au stagiaire.

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Vous trouverez, annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,



Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 24-IO-00004-173